



Feuille n°82 - mars 2013

Humeur Bio, 12 rue de la Poyat, 39200 Saint-Claude
humeur.bio@hotmail.fr (attention, nouvelle adresse)

Messageurs : Jean-Michel Galopin - Martine Rouhier
06 89 27 46 28 04 74 76 49 09
galopin.jean-michel@orange.fr martine.rouhier@gmail.com
Avec le relais de Marie-Christine Bagnard pour les envois postaux

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Dimanche 7 avril à 10h00
Salle du Tram, à Saint Lupicin

INFORMATION GAZ DE SCHISTE

Humeur Bio soutient le collectif qui s'est créé pour lutter contre les projets d'exploration et informer ses adhérents.

manifestation régionale

SAMEDI 16 MARS

à NANTUA.

**Allons-y nombreux,
en co-voiturage bien sûr.**

Correspondance du collectif voisin :

« Une délégation de nos Collectifs (Pays de Savoie et Haut-Bugey) et de la FRAPNA a été reçue le 24 janvier par la Directrice-adjointe du Ministère de l'Ecologie pendant plus d'une heure et demie.

Nous avons pu exposer nos arguments contre la réalisation de tout forage dans des milieux fragiles en raison de sous-sols karstiques (Permis des Moussières) ou de la présence de ressources en eau majeures et d'antécédents sismiques (Permis de Gex), que ces forages soient déclarés conventionnels ou non par des pétroliers qui cherchent à nous tromper en jouant sur les mots.

Nous avons détaillé les antécédents, désastreux pour les ressources en eau, des foreurs à Corcelles et Lanenay et plaidé pour le non renouvellement du Permis de Moussières et le gel du permis de Gex. Nous avons enfin demandé le rejet des demandes de permis de Gex Sud et de Blyes, classés «gaz et/ou huile de roche-mère» dans le rapport de l'Administration et se recoupant presque parfaitement avec la demande de permis de Lyon-Annecy, déjà rejetée pour les mêmes raisons.

Nous avons été écoutés avec attention et intérêt, et nous espérons que nos arguments ont été entendus. Mais c'est bien entendu **notre mobilisation permanente et forte** qui conduira le Gouvernement à en tirer les conclusions réglementaires qui s'imposent.

Réservez dès à présent le samedi 16 mars pour notre manifestation.

INFOS ET DECISIONS DU C.A.

Cotisations (Rappel)

Chacun est appelé à adhérer individuellement, et non plus en couple ou en famille. Pour le permettre, le cout de la cotisation à deux a été divisé... par 2, soit 7€/personne.

Messagerie Humeur Bio

La messagerie utilisée jusqu'à présent est inaccessible, Manu a créé une nouvelle adresse : humeur.bio@hotmail.fr

Le mot de passe a changé. Pour y accéder, contacter Manu Josserand au 03 84 41 27 75 ou manu.josserand@wanadoo.fr.

Jardins

- Un stand jardin partagé sera tenu lors du forum des associations de St Claude, en septembre 2013 ; Fabienne, animatrice-jardinière, et le comité des jardiniers auront l'opportunité de communiquer sur le fonctionnement du jardin et de montrer les récoltes.

- Lors du dernier Comité de Pilotage, où la Mairie était largement représentée, on a poursuivi la réflexion sur la pérennité du jardin partagé de la rue Ponard. Il a montré tout son intérêt en temps que vecteur de lien social; il a permis à des enfants, ados et adultes accompagnés d'agir ensemble. Il doit maintenant être plus ouvert et accueillir un public plus large. De même, d'autres initiatives pour jardiner ensemble en ville, peuvent s'appuyer sur les mêmes valeurs (écologique, collective et participative).

- Le 8 mars à 17h00 à l'Espace Mosaïk (à côté du centre social des Avignonnetts), un Comité de Pilotage élargi (avec la présence de tous les comités) travaillera au redémarrage de la saison de jardinage et à la préparation de l'assemblée des Jardins

- **Vendredi 5 avril**, au cours de la semaine du développement durable, aura lieu une assemblée « **Jardiner ensemble, jardiner en ville, jardins partagés** » où les personnes pourront échanger leurs idées et initiatives. Un réseau pourrait émerger, qui mutualiserait ses méthodes et moyens.

Local

Il est décidé qu'Humeur Bio élira domicile pour ses réunions au local du Jour qui vient, Faubourg Marcel, à St Claude. 2 stères de bois seront achetés chaque année pour participer au chauffage. Une armoire devra être trouvée pour centraliser toutes les affaires d'HB (documents, vaisselle, etc).

Commandes

Grand merci à tous ceux qui se sont investis dans les commandes d'agrumes et de pommes. **Il est plus que souhaitable que les personnes qui commandent soient adhérentes à HB**, d'autant que l'adhésion est au coût fort raisonnable de 7 €. Le passage par le secrétariat pour toutes les annonces de commandes simplifie les choses (listes des coordinateurs à jour + solutions de remplacement pour les coordinateurs sans mail).

VIE DE L'ASSOC

- Après les agrumes de Bruno Chaumier, nous pouvons savourer les pommes, jus et purées de fruits de la maison Lacroix. Merci à Anne, Jean-Paul, Boris et aux petites mains et relais des commandes ;
- Tandis que le groupe Etival-Prénoval compte plusieurs nouveaux adhérents, un nouveau groupe se créé au Frasnois. Il peut concerner des habitants du secteur entre St Laurent et Champagnole.
- Voici les noms et téléphones des coordinateurs de secteurs :

Groupe	Coordinateur	Téléphone
Bellelune	Pascale Bouiller-Laperrière	03 84 41 61 42
Belleydoux	Frédérique Ananikian	04 74 76 48 59
Chaumont	Doudou Poncet	03 84 45 70 33
Cuttura-Pratz	Isabelle Marti Nicole Lançon	03 84 42 80 53 03 84 42 17 97
La Pesse	Patricia Murtin	03 84 42 73 29
Lamoura - Lajoux	Jean-Marc Rubat	03 84 41 20 71
Les Bouchoux	Sandrine Paulat	03 84 42 59 97
Etival-Prénoval	Julien Costagliola	03 84 33 68 53 03 84 44 88 82
Longchaumois	Michel Petitgonnet	03 84 45 39 58
Septmoncel	Anouk Jeannon	03 84 41 27 75
Villard-St Sauveur	Marie Pierre Banos	03 84 41 60 30
St Claude	Sophie Lepape	03 84 60 88 78
Le Frasnois/ lacs	Jean-Mi Galopin	09 62 15 75 07

Nuit du Conte à Saint-Claude le 3 mai 2013

Un goûter conté suivi d'une balade sur St Claude, puis d'un apéro-conte précéderont la soirée où se produiront plusieurs conteurs de Franche-Comté et d'ailleurs, à l'invitation de la compagnie du Jour qui Vient.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de bénévoles pour la préparation de l'événement, donner la main le jour J, ou tisser un partenariat, **RV le 14 mars à 18 heures** pour une réunion au local de l'association Le Jour qui vient 19 faubourg Marcel à Saint-Claude (tel : 03 84 60 70 74, courriel: lejourquivient@hotmail.fr)

AGENDA

Vendredi 8 mars :

Comité de Pilotage élargi Jardins Partagé à l'Espace Mosaïque, à 17h

Jeudi 14 mars : réunion préparatoire de la Nuit du Conte à St-Claude

Samedi 16 mars : manif contre les gaz de schistes à Nantua

Mercredi 20 mars : CA Humeur bio de 10 à 12h au local du Jour qui vient

Vendredi 5 avril : Assemblée «Jardiner ensemble, jardiner en ville, jardins partagés».

Dimanche 7 avril : AG Humeur Bio à 10h, salle du Tram à St-Lupicin.

Info OGM : Une cinquantaine de nouveaux OGM autorisés par l'UE depuis le 25 février

par Eric MEUNIER, Frédéric JACQUEMART

Depuis 2012, les États membres discutent avec la Commission européenne d'un règlement qui établira juridiquement la procédure d'évaluation des risques sanitaires des plantes génétiquement modifiées (PGM) avant autorisation. **Le 25 février, les États membres de l'Union européenne ont adopté le règlement proposé par la Commission européenne** qui régira désormais l'évaluation sanitaire des plantes génétiquement modifiées (PGM). Ce règlement est censé renforcer les évaluations pour quelques cas, mais par ailleurs il dispense le plus grand nombre des dossiers de toute évaluation. Selon nos informations, la France a voté en faveur de ce règlement.

Ce règlement conduirait donc à une amélioration de l'évaluation d'une minorité de dossiers éventuellement déposés dans le futur et à la validation massive de tous les dossiers en cours. C'est donc ainsi que répond la Commission européenne à la demande unanime des États membres de décembre 2008 qui avait requis un renforcement de l'évaluation. La position de la France sera particulièrement suivie, le gouvernement pouvant choisir de demander à ce que ce règlement suive une logique politique de santé publique : qu'il soit appliqué aux demandes d'autorisation en cours !

Autorisation des OGM : comment ça se passe ?

Les entreprises qui demandent une autorisation pour commercialiser une PGM déposent un dossier auprès de l'Union européenne.

Ce dossier contient un descriptif de la plante modifiée, de l'événement de transformation inséré et de la ou des nouvelles caractéristiques ainsi que plusieurs analyses comme des analyses de toxicologie, d'alimentarité ou d'allergénicité. Le contenu du dossier est aujourd'hui établi par le biais de la directive 2001/18 et des lignes directrices publiées par l'AESA. Ces lignes directrices n'ont aucun caractère contraignant mais leur non respect quant au contenu du dossier (et non quant à la qualité des analyses conduites comme Inf'OGM l'a montré dans sa dernière publication) conduirait les experts à renvoyer le dossier à l'entreprise.

Ce dossier passe alors entre les mains des experts européens et nationaux qui fournissent à leur autorité politique de tutelle (la Commission européenne ou les gouvernements nationaux) leur avis sur le dossier fourni. Sur la base de cet avis, la Commission européenne propose aux États membres d'autoriser la

PGM en question, dans le cadre d'un vote devant atteindre une majorité qualifiée. En cas d'absence de majorité qualifiée, c'est à la Commission européenne que revient la décision finale. Ce qui a toujours été le cas jusqu'à présent. Aucune PGM n'a obtenu de majorité qualifiée ni pour, ni contre... Une autre faiblesse, démocratique celle-ci, du dossier.